

Mandats sur programmes, pratiques

Congrès Paris - 2021

Thème 1

Un système éducatif pour lutter contre les inégalités et démocratiser

1.5 Un plan d'urgence pour l'Éducation. Le SNES-FSU exige que la préparation de la rentrée 2021 tienne compte des conséquences de la crise sanitaire : il faut un collectif budgétaire, annuler les 1 883 suppressions d'emplois prévues et de financer la création d'emplois de fonctionnaires supplémentaires dans tous les métiers de manière à garantir la réussite de l'ensemble des élèves et étudiants. La généralisation de l'enseignement en groupes à effectifs réduits et des aménagements des programmes et des examens sont nécessaires.

3.3 La disparité des situations dans les établissements ne doit pas être le prétexte à la remise en cause localement des programmes, des horaires et dédoublements, des examens. Ce ne doit pas être l'occasion non plus d'instaurer des recrutements locaux et d'implanter des postes à profil.

4.3 Le cadre national d'organisation scolaire nécessaire à la lutte contre les inégalités doit comprendre :

- des grilles horaires en classe entière et en effectifs allégés ;
- des seuils d'effectifs maximaux (20 en éducation prioritaire et 24 ailleurs en collège, 25 en Seconde et 30 dans le cycle terminal) et de dédoublement ;
- l'écriture des programmes des différentes disciplines en référence aux niveaux d'enseignement, programmes élaborés selon l'appel de 2014 (SNES-FSU et autres organisations) ; (...)

5.2 Dans le respect des programmes et d'objectifs nationaux communs et ambitieux, les professionnels doivent pouvoir définir et adapter leurs objectifs, méthodes, pratiques, modalités d'évaluation, et avoir la liberté de s'exprimer sur ces sujets.

5.3 Pour cela, il faut qu'ils et elles disposent, en particulier dans le cadre de la formation continue, de :

- connaissances, pratiques, savoir-faire adossés à la recherche, ouverts et diversifiés, dès la formation initiale et actualisés par la formation continue pour leur permettre de faire des choix éclairés ;
- l'accès aux résultats de la recherche et aux débats qui peuvent exister en son sein afin de pouvoir entrer dans une démarche réflexive, à rebours de la volonté ministérielle de privilégier les travaux de certains courants comme les neurosciences, ou bien de prescrire des « bonnes pratiques » ;
- la possibilité de partager les pratiques professionnelles, sur le temps de service, à l'abri des pressions hiérarchiques et des injonctions de toute sorte. Ces échanges entre pairs permettent de prendre du recul vis-à-vis du contexte de l'établissement. Ils permettent

de constituer une expérience professionnelle collective dans laquelle chacun est libre de puiser ;

- la possibilité de travailler sur un temps long, sans changements incessants du cadre réglementaire dus à la multiplication des réformes.

5.5 Le travail en équipe, librement choisi et organisé, est important pour la prise en charge des élèves et particulièrement pour les élèves à la scolarité fragile. Cette prise en charge nécessite du temps, des programmes adaptés et des effectifs moins chargés. Le SNES-FSU rappelle sa revendication d'intégration du temps de travail en équipe, inclus dans le service de toutes les catégories de personnels. Il rappelle que ce temps libéré appartient aux personnels qui en bénéficient. (...)

Thème 2

Syndicalisation

(...) Les contenus de programmes ne sont jamais neutres. Actuellement, toutes les disciplines sont attaquées par ce biais. Les stages syndicaux peuvent permettre aux collègues de prendre du recul et de s'armer face à l'institution et à ses injonctions. (...)

(...) Face à une perte importante du sens du métier et aux effets délétères d'injonctions contradictoires que subissent les collègues au quotidien, le SNES-FSU poursuivra son travail de réflexion sur le métier et les pratiques professionnelles et le diffusera. (...)

(...) Le SNES-FSU continuera de mettre en place des stages de formation syndicale en lien avec la recherche afin de permettre aux collègues de pouvoir mieux analyser et réfléchir à leurs pratiques professionnelles. Il réaffirme qu'il est de la responsabilité de l'institution d'assurer la formation continue des personnels. Il n'est pas question de pallier ses carences mais de reprendre en main son travail et redonner du sens à nos pratiques à rebours du travail prescrit et des injonctions hiérarchiques. La réflexion pédagogique et disciplinaire sera enrichie grâce aux outils développés par le SNES-FSU en lien avec la recherche. (...)

Congrès Rennes - 2018

Thème 1

Second degré : de l'ambition pour toutes et tous (...)

Introduction

Quel cadre au projet éducatif du SNES-FSU ? (...)

0.3. La réflexion que mène le SNES-FSU à partir de la réalité du terrain et des résultats de recherche, en lien avec le cadre fédéral, en particulier sur les contenus et les pratiques, est unique dans le paysage syndical. Elle est reconnue par l'institution et participe à tracer des lignes de force. Il est nécessaire de faire connaître davantage cette réflexion aux collègues afin notamment de reprendre collectivement la main sur le métier (voir thème 4, § III).

0.4. L'organisation française du collège est globalement celle adoptée par la majorité des pays : un lieu scolarisant tous ensemble les élèves de 10 à 16 ans en confortant leur entrée dans les disciplines. Le problème majeur de la France, pointé par les études internationales comme nationales sont les inégalités sociales de réussite scolaire (bien que nous soyons aussi donnés comme l'un des pays où le nombre de diplômés du supérieur issus de parents non diplômés est particulièrement important). La nécessité de l'éducation prioritaire, solution historique, perdure, mais ne suffit pas. Notre travail nous permet d'affirmer que la classe est l'enjeu éducatif en collège (effectifs, hétérogénéité sociale et scolaire, programmes, diversification des pratiques) ainsi que le métier (donner aux professionnels les moyens de réfléchir à leurs pratiques et de les faire évoluer, travailler la relation avec les familles). (...)

- les enseignants sont concepteurs de leur métier, de leurs démarches et pratiques pédagogiques ;
- les formations doivent reposer sur des programmes annuels et des horaires hebdomadaires nationaux ; (...)

Fiche 1

Un second degré pour l'émancipation et la qualification (...)

1.4. Les réformes actuelles tendent à réorganiser le système éducatif sur la base de deux blocs scindés : d'une part, dans le cadre de la scolarité obligatoire maintenue à 16 ans malgré la réalité sociale, un regroupement du premier degré et du collège sur la base d'objectifs (le socle) et de pratiques pédagogiques (les « bonnes pratiques ») communs ; d'autre part, dans le cadre de l'objectif défini dans la loi d'orientation de porter le taux d'accès au niveau licence à 50 % d'une classe d'âge, le bac -3 / bac +3 qui cantonne le lycée à une propédeutique de l'enseignement supérieur. Adapter le lycée général et technologique pour qu'il corresponde aux besoins de la moitié la mieux dotée d'une classe d'âge, qui peut envisager dès la Seconde des poursuites d'études supérieures conduit à un clivage social consistant à cantonner les élèves issus des milieux les plus modestes à des formations courtes ou à des formations professionnelles de plus en plus tournées vers l'apprentissage. (...)

Fiche 2

La réforme du collège « assouplie » fait système avec celles du lycée (...)

2.2. Les réformes touchant le second degré ont comme point commun d'augmenter la part des enseignements dépendant des choix de l'établissement, réduisant le cadre national du système éducatif, appauvrissant l'offre éducative et renforçant les inégalités entre les élèves. Les principaux de collège utilisent la marge d'autonomie comme outil de management pour ajuster les services. Ils se revendiquent, par exemple (et à tort), comme étant « premiers pédagogues des établissements » pour imposer des outils, des dispositifs ou pratiques dites « innovantes » et tentent de remettre en cause notre liberté pédagogique. Il en résulte des relations au travail fortement dégradées du fait de la mise en concurrence des disciplines, des enseignants, et des établissements. (...)

2.5. Des dispositifs tels que l'AP et les EPI ont fragilisé les disciplines. Dès l'« assouplissement » du carcan des EPI, ils se sont raréfiés car inadéquats. Ils doivent être abandonnés pour laisser la place à une véritable interdisciplinarité (congrès de - Grenoble, fiche 7). L'AP en petits groupes, non financé du fait de dotations horaires globales indigentes, n'est qu'un affichage à destination des familles. En outre, en tant qu'espace privilégié de promotion de la différenciation pédagogique, l'AP est contestable au regard de l'objectif de démocratisation. En effet, les résultats de la recherche en sciences de l'éducation les plus récents convergent aujourd'hui pour souligner les risques d'aggravation des inégalités scolaires que comportent les pratiques de différenciation pédagogique au sein de la classe. L'AP tel qu'il est présenté par la réforme doit être supprimé. (...)

2.7. La réforme a mis à mal la liberté pédagogique des enseignants, notamment via les bilans de fin de cycle et a dénaturé le métier d'enseignant. Elle a permis à certains chefs d'établissement de développer des pratiques néomanagériales sans aucun lien avec les demandes institutionnelles (en imposant par exemple des séquences de 90 minutes, des dédoublements et co-interventions sous réserve d'accepter des heures supplémentaires, des progressions et des évaluations communes, de « bonnes pratiques » tant en matière d'enseignement que d'évaluation...). Le changement de tous les programmes du collège la même année a augmenté la charge de travail des collègues, déstabilisé les équipes et porté atteinte à la qualité des apprentissages. Le SNES-FSU demande des programmes annuels pour les disciplines qui en sont dépourvues.

2.8. Le LSUN ne convient pas. En tant que tel, il n'est pas un outil valable de communication et d'échanges avec les parents. Il fractionne l'évaluation en de multiples items qui ne font sens pour personne et constitue une charge de travail accrue pour les enseignants. Il a une portée symbolique et cristallise de nombreuses critiques notamment en tant qu'outil de promotion des compétences transversales dans le cadre du positionnement des élèves sur les domaines du socle. La refonte du contenu actuel du livret scolaire (suppression des appréciations inutiles, des éléments de programme travaillés déjà présents dans le cahier de texte et des bilans de fin de cycle) et la suppression de ce LSUN sont indispensables. Le SNES-FSU demande son remplacement par une application publique, conçue pour n'être qu'un outil de communication avec les familles, respectant la liberté pédagogique des enseignants ainsi qu'une logique d'évaluation dans chaque discipline. Il n'est pas nécessaire d'évaluer le socle puisque les programmes en découlent. (...)

2.9. La réforme du collège a accentué le caractère local du DNB : la prise en compte du bilan de fin de cycle a encouragé les pressions sur les pratiques et les modalités d'évaluation des élèves. Le DNB doit rester cohérent avec les exigences du collège. En dépit de la réintroduction de l'histoire des arts, l'oral constitue souvent une épreuve qui évalue des projets déconnectés des programmes d'enseignement, voire du travail de la classe. Quant aux épreuves terminales, le nouveau barème induit une hiérarchisation des disciplines dans la logique des apprentissages dits fondamentaux.

De façon à éviter les hiérarchies, toutes les disciplines enseignées à l'élève au collège doivent être évaluées au DNB en contrôle continu ou en épreuves terminales, dans la

mesure du possible ! Le SNES-FSU réfléchira à une architecture du DNB de manière à lui redonner sa valeur d'examen national.

Il faut repenser son contenu et son organisation dans le cadre de notre projet de scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. (...)

Fiche 4

Structure collège, lycées, formations supérieures (...)

4.6. Pour autant, la voie technologique doit être restructurée en profondeur. Les séries devraient être définies autour de spécialités technologiques identifiées et diversifiées, - régulièrement actualisées comportant des disciplines technologiques de spécialité et des disciplines générales concourant à la conceptualisation des savoirs et à l'acquisition de la culture commune. Les programmes des disciplines générales devraient être construits de façon à ce qu'elles participent davantage à la visée démocratisante de la voie technologique. Pour les disciplines technologiques, les activités permettant une mise en situation pratique dans l'acquisition des connaissances et savoir-faire est à privilégier. La voie technologique doit bénéficier de dédoublements cadrés nationalement dans toutes les disciplines. Les effectifs doivent être allégés dans les séries de la voie technologique particulièrement pour permettre le travail en groupe et l'accompagnement efficace des élèves. (...)

Brevets de techniciens supérieurs

4.12. Les BTS doivent demeurer des formations supérieures permettant l'acquisition d'un niveau de qualification reconnu de technicien. Ces formations doivent également permettre à tous les jeunes qui le souhaitent de poursuivre leurs études dans des parcours diversifiés : universitaires ou grandes écoles. Chaque spécialité de BTS doit donc comporter des enseignements professionnels de haut niveau, avec mise en œuvre de pratiques professionnelles, des enseignements scientifiques et techniques et des enseignements généraux ouvrant aux poursuites d'études. (...)

Fiche 5

L'apprentissage, les Régions et les entreprises (...)

5.6. Les entreprises dans l'École

Par le truchement d'associations inspirées par des branches professionnelles, comme par exemple l'association « Entreprendre pour apprendre » mais également les interventions de fondations, d'instituts ou d'associations patronales telles Énergie Jeune, Télémaque, United Way, on voit fleurir dans les collèges et les lycées des projets visant à inculquer « l'esprit d'entreprendre » aux jeunes enfants et aux adolescents, ou dans le cadre de la « découverte professionnelle ». Il s'agit généralement de dispositifs clés en main proposés aux enseignants sous couvert de donner une réalité au parcours avenir. Ces « mini-entreprises » sont des lieux de formation des élèves au management ultralibéral. Le SNES-FSU dénonce les dotations spécifiques qui sont données par certaines inspections académiques et s'oppose à leur développement. Pour cela, le SNES-FSU pense urgent d'outiller la profession face à ce type de pratiques. Il proposera des stages et des publications afin qu'une prise de conscience ait lieu au sein des établissements sur la nature

de ces projets.

Il ne faut pas oublier que le monde du travail dépasse l'entreprise privée (économie sociale et solidaire, Fonction publique, etc.). L'objectif n'est pas d'inciter les élèves des milieux populaires à s'orienter précocement vers l'apprentissage. L'école doit offrir des outils d'analyse du monde du travail : travail réel, travail empêché, prescriptions, droits du travail... Ceci peut être pris en charge dans les programmes d'histoire géographie, d'EMC, de SES ou encore d'économie droit, mais aussi par des séances sur l'orientation menées avec le Psy-ÉN en collège et lycée. (...)

Fiche 6

Contenus, programmes, pratiques

6.1. Sous couvert « d'innovation », certaines pratiques, méthodes ou organisations de classe sont promues par l'institution, voire parfois imposées aux enseignants : îlots, classe inversée, utilisation du numérique, enseignement « par compétences », travail en groupes, pédagogie de projet, etc., dans la plupart des cas sans réflexion pédagogique préalable avec les enseignants, sans formation, et a posteriori sans véritable bilan de leur mise en œuvre. La formation des enseignants doit intégrer l'objectif de les rendre capables d'une approche critique des pratiques pédagogiques.

Or les pratiques pédagogiques ne sont pas neutres. Permettent-elles aux enseignants de mieux enseigner et aux élèves de mieux apprendre ? Et si oui dans quel contexte et avec quelles implications ? Le SNES-FSU demande que les bilans de la pluralité des travaux scientifiques émanant de différents champs théoriques soient mis à disposition des enseignants et que la formation initiale et continue puisse s'en nourrir afin de permettre aux enseignants concepteurs de leur métier de faire des choix éclairés, en respectant leur liberté pédagogique. Il demande que les résultats des expérimentations soient diffusés. Le SNES-FSU continue de développer ses analyses critiques pour contribuer à éclairer les collègues dans leurs choix.

Loin de résorber les inégalités sociales, certaines préconisations peuvent même les aggraver. Ainsi, la « différenciation » signifie souvent dans les faits le renoncement à des objectifs ambitieux pour tous. Pour le SNES-FSU, la différenciation pédagogique consiste à prendre en compte les diverses stratégies d'apprentissage des élèves en ayant les mêmes objectifs pour toutes et tous (congrès de Grenoble, fiche 6).

La co-intervention s'est, de fait, développée dans les classes depuis plusieurs années (TPE, réforme STI2D, réforme du collège). Pour peu qu'elle ne soit pas imposée et que les enseignants puissent s'organiser de manière autonome, elle rencontre l'intérêt de nombreux collègues. Un bilan sérieux des pratiques en la matière et de leurs conséquences sur les apprentissages des élèves est nécessaire, ainsi que la possibilité d'une formation à ces pratiques.

Les neurosciences qui par l'utilisation de l'imagerie médicale permettraient d'expliquer comment fonctionne la pensée et l'activité cognitive et de prédire des comportements, ont le vent en poupe. Elles sont instrumentalisées pour pouvoir tout expliquer et notamment la difficulté scolaire. Mais elles ne remplacent pas les apports des autres sciences, ni tout ce qui est de l'ordre de l'histoire singulière du sujet, de son environnement familial et social, de ses rapports aux autres et aux savoirs. Peu d'études sur les neurosciences permettent un réel recul. Le SNES-FSU mènera une réflexion à ce sujet comme sur les impacts des

sciences cognitives notamment en relation avec la numérisation de la société, l'intelligence artificielle, car derrière l'effet de mode, sciences cognitives et numérisation de la société vont conduire à des questions importantes d'un point de vue éthique.

6.2. Programmes

Les horaires disciplinaires doivent être définis nationalement et comprendre des temps en classe entière et en groupes à effectif réduit dans toutes les disciplines. Des horaires disciplinaires augmentés doivent intégrer des options obligatoires au choix pour les élèves dont les horaires fléchés doivent être définis nationalement, et de l'aide aux devoirs. Ils doivent permettre aux enseignants de mettre en place des formes d'aide au sein de la classe, de travailler des objets d'études disciplinaires et de construire de l'interdisciplinarité en particulier en fin de collège et au lycée, en respectant les disciplines et leurs pratiques pédagogiques spécifiques (congrès de Grenoble, fiche 7).

Les programmes doivent être pensés sur l'ensemble de la scolarité, déclinés annuellement et en cohérence entre les différentes disciplines. Leur mise en place doit être accompagnée pour ne pas déstabiliser les équipes, en particulier d'une véritable formation continue et de financement concernant le matériel pédagogique.

Ils doivent permettre une progressivité des enseignements d'une année sur l'autre, en termes de contenus et de méthodes pédagogiques, de connaissances et compétences solides et larges, et la construction d'une culture commune émancipatrice.

Une meilleure adéquation entre horaires d'enseignement, programmes et évaluations finales doit être pensée.

6.2.1. Au collège, les programmes les plus problématiques doivent être réécrits. Il est nécessaire que l'institution élabore un bilan de l'approche curriculaire et spiralaire des programmes mis en place à la rentrée 2016, tout comme un bilan des parcours et des EPI.

6.2.2. Si les programmes du lycée sont mis en chantier, la profession doit être consultée ainsi que les organisations syndicales représentatives. Les programmes doivent penser les articulations Troisième-Secondaire, et Terminale-enseignement supérieur. Les programmes disciplinaires ne doivent pas être conçus comme des modules indépendants les uns des autres, mais en cohérence les uns avec les autres au sein de chaque série. (...)

6.4. Nos mandats de Marseille (fiche 7) et Grenoble (fiche 8) sur l'évaluation des élèves restent valides. Les différentes finalités de l'évaluation doivent être clarifiées : outil au service de la formation des élèves au quotidien qui doit être compréhensible par les élèves et les parents ; outil de certification permettant notamment l'obtention d'un diplôme... L'introduction de tests de positionnement à l'entrée en Seconde suscite des inquiétudes et des questions : quelles finalités ? Quelle articulation avec le DNB ? Quelles suites pour les élèves et les établissements ? Quelle exploitation ?

Les résultats des élèves ne doivent pas être instrumentalisés pour permettre à l'institution de juger de la performance du système, de comparer professeurs et établissements ni être transformés en outil de pilotage du système éducatif.

Les évaluations comportementales des élèves doivent être abandonnées dans les procédures d'orientation et d'affectation, comme dans la nouvelle fiche avenir.

Au collège, le socle n'a pas à être évalué en tant que tel en fin de cycle : les programmes étant construits à partir du socle, c'est l'évaluation disciplinaire qui, de fait, doit valoir

évaluation du socle. La liberté pédagogique des enseignants concernant les modalités d'évaluation en classe doit être respectée et les applications utilisées garantir cette liberté au lieu d'être parfois un outil pour imposer une évaluation non chiffrée. (...)

Fiche 7

Aide, accompagnement, devoirs (...)

7.2. Le travail de l'élève, notamment dans son aspect méthodologique, doit essentiellement se faire dans le cadre de l'école, et d'abord pendant les cours, avec des horaires d'enseignement suffisants, des possibilités de travail en groupes, des dédoublements, des contenus, une diversification des approches et des pratiques pédagogiques, permettant aux enseignants de mieux accompagner le travail de chaque élève. L'objectif à terme est bien que les élèves puissent se passer d'aide en dehors de la classe. (...)

Fiche 8

Numérique (...)

8.4. L'utilisation du numérique ne doit pas être une fin en soi mais être utile aux apprentissages. La recherche montre que son utilisation peut être utile dans certaines situations et pour certains apprentissages, mais qu'elle est loin de l'être systématiquement. Les formations visant à utiliser tel ou tel outil ne sont pas suffisantes pour permettre aux enseignants d'utiliser le numérique dans leurs pratiques de façon libre et éclairée. La réflexion sur les usages du numérique en classe doit être menée en lien avec celle sur les pratiques pédagogiques. Les formations ne doivent pas se cantonner à la présentation d'un catalogue d'outils et de bonnes pratiques. Les professeurs doivent être formés à ces enjeux dans le cadre de la formation initiale et continue en prenant notamment appui sur les recherches en pédagogie et didactique, ainsi qu'aux enjeux concernant l'impact du numérique sur la santé. Les effets d'une trop grande exposition peuvent peser sur les apprentissages.

Les entreprises privées fournissant terminaux et logiciels propriétaires n'ont pas à définir ce que doivent être les priorités pédagogiques, en particulier au travers de production de capsules ou de MOOCS.

Le SNES-FSU demande que les démarches de type BYOD (Bring your own device) ou AVAN (Apportez votre appareil numérique) ne puissent être que des démarches volontaires et souligne le caractère discriminant, notamment socialement, de telles pratiques. Une réflexion est à mener sur ce sujet. (...)

Fiche 10

Inclusion (...)

La prise en charge des élèves « dys » doit être reconnue par l'institution et implique une formation des personnels. La charge de travail supplémentaire pour accueillir ces élèves et adapter l'enseignement doit être prise en compte. Des bilans réguliers et reconnus médicalement doivent permettre aux équipes éducatives d'établir, en concertation avec les familles, les modalités pratiques d'inclusion de ces élèves dans les classes. Les contraintes engendrées sur le travail des enseignants doivent être envisagées et discutées pour que

l'administration facilite et accompagne au mieux le travail supplémentaire demandé aux collègues. (...)

Fiche 13

Métier

13.1. La formation, loin de chercher à imposer des « bonnes pratiques » doit mettre les enseignants, CPE et Psy-ÉN en posture réflexive sur leur métier. Pour les enseignants, elle doit les ouvrir à des formes de pédagogie (pratiques, méthodes, organisations de classes...) diverses pour qu'ils puissent faire des choix éclairés et diversifient leurs pratiques en fonction des objectifs poursuivis, des contenus enseignés, des connaissances et compétences à faire acquérir aux élèves. La formation continue doit pour cela être étoffée et davantage adossée à la recherche, tant du point de vue didactique que du point de vue disciplinaire. La formation initiale et continue doit être réellement accessible à tous. Elle ne doit pas être une présentation de « prêts-à-penser » le métier, mais outiller les professionnels pour faire des choix, en conscience, face aux dilemmes qui se présentent à eux tous les jours dans l'ordinaire de leur activité. Les professeurs doivent être davantage sollicités pour en définir le contenu. Le tout sans pression des inspections. Le temps de service devant les élèves doit être abaissé pour développer les temps de concertation entre pairs nécessaires au développement professionnel et à la recherche de mises en œuvre pédagogiques en contexte.

13.2. La mission des IPR doit consister à accompagner les professeurs dans leurs pratiques pédagogiques et à favoriser leur développement professionnel. Les pressions de toutes sortes mises sur les enseignants à propos des pratiques pédagogiques et des modes d'évaluation des élèves ont des effets contre-productifs, en court-circuitant la réflexion sur ses effets et sur les bien-fondés des évolutions éventuelles. Ces pressions peuvent être génératrices de stress excessif voire de souffrance au travail. Le SNES-FSU insiste, par ailleurs, sur la nécessité de former les personnels à la prévention des risques professionnels et à la préservation de leur santé. Il fournit des analyses et des outils qui permettent de mettre à distance les pressions et les injonctions qui les accompagnent. Au-delà des ressources nécessaires pour les militants et les personnels, le SNES-FSU peut intervenir de manière à ramener les décideurs sur le terrain du réel du travail.

13.3. Pour que la liberté pédagogique puisse s'exercer de manière satisfaisante, il est urgent que les enseignants soient associés pleinement à la conception et l'élaboration des programmes scolaires. (...)

Fiche 14

Vie scolaire : pour une politique éducative cohérente et des dotations à la hauteur des enjeux (...)

14.5. La circulaire sur la vie lycéenne de septembre 2016 reste un catalogue de « bonnes intentions » et de « bonnes pratiques » peu opérationnelles. Ces mesures tendent à « administrer » la tâche éducative sans répondre aux difficultés de la vie lycéenne. À ce

titre, les nouvelles modalités d'élection des représentants lycéens sont particulièrement complexes et inadéquates. Pour faire du CVL une avancée démocratique, c'est le fonctionnement même des lycées qui doit être interrogé. CVC et CVL doivent être de véritables conseils d'élèves, espaces de réflexion de proposition et de décision. Le SNES-FSU demande des correctifs significatifs au système électoral. Le mandat de Grenoble reste d'actualité. (...)

Thème 2

Établissements et personnels : Défendre et revaloriser nos métiers

Introduction (...)

Une revendication essentielle des personnels est d'être reconnus comme concepteurs de leur métier et de disposer de la liberté nécessaire à l'exercice de leur mission, que leur confère leur statut de cadre A de la Fonction Publique.

Pour chaque professeur, cette liberté est pédagogique et ses contours sont clairement définis : pouvoir choisir et mettre en œuvre au quotidien les pratiques (y compris en termes d'évaluation) qui lui semblent être les plus efficaces dans le contexte de chaque classe prise en charge, en fonction des objectifs pédagogiques, des contenus travaillés, et dans le respect des programmes scolaires et des horaires définis nationalement. Pour les CPE, cette liberté est d'ordre éducative et définie par la circulaire de mission de 2015. Les Psy-EN doivent rester maîtres de leurs méthodes et outils. Leurs activités s'inscrivent dans le respect du code de déontologie des psychologues.

C'est une fois posé ce cadre fondamental que peuvent se concevoir les rapports hiérarchiques, les modalités d'évaluation des personnels et leur déroulement de carrière.

Depuis plusieurs années, les pouvoirs successifs ont multiplié les tentatives de renverser cet ordre et cette architecture du service public d'éducation. Les chefs d'établissement veulent s'introniser « premier pédagogue » de leur établissement, sortant ainsi largement de leur champ de compétence. Les corps d'inspection se sont laissés transformer en propagandistes des réformes, maniant plus souvent les prescriptions que les conseils. Le SNES-FSU poursuivra son travail avec le SNPI-FSU afin de réfléchir aux évolutions souhaitables du rôle des IPR.

En FCA, les DAFCO et DAFPIC imposent leur vision de la « modernisation pédagogique » (tout numérique, formation à distance...). (...)

Avec la réforme Chatel a été introduite la possibilité de moduler les horaires disciplinaires et la réforme du collège 2016 a ajouté la modulation des contenus enseignés. Les collectivités territoriales interviennent de plus en plus dans l'autonomie des EPLE, tant dans la gestion que dans la pédagogie notamment par le biais du numérique (voir th1) ce qui renforce encore la confusion entre autonomie du chef d'établissement et autonomie de l'EPLE.

La mise en place de programmes de cycle au collège, la diversité des formes d'évaluation du travail des élèves, l'interdisciplinarité à construire en équipe avec les enseignements pratiques interdisciplinaires au collège et les TPE au lycée... pourraient aussi laisser penser que beaucoup de liberté est laissée aux professeurs pour élaborer leurs choix pédagogiques en collège et en lycée.

Or, cette liberté est illusoire : déterminer localement ce que les élèves devront apprendre

plutôt en 5e, en 4e ou en 3e, et dans quels volumes horaires-est de nature à renforcer les inégalités - déjà fortes - entre établissements et entre élèves et ne conduira pas magiquement à faire progresser les élèves. Le SNES-FSU demande le retour à des programmes annuels.

Le projet de réforme du lycée et du bac porté par le ministre Blanquer comporte non seulement des atteintes graves à l'égalité entre les élèves et entre les lycées mais aussi des atteintes au respect des disciplines d'enseignement. L'organisation de ces enseignements ainsi que leurs contenus dépendront des ressources humaines en présence dans chaque établissement créant ainsi encore plus d'inégalités entre les établissements et de concurrence entre collègues. (...)

Le SNES continue d'agir pour contrer les pratiques managériales des évaluateurs qui sont sources de risques psycho-sociaux. (...)

1.2. Organiser ensemble notre travail quotidien (...)

Redonner vie à cette liberté implique de revoir profondément les modalités de fonctionnement des établissements et les rapports avec la direction.

Faire confiance aux personnels est une urgence. Que le ministre, qui prétend en faire le point clé de sa politique commence par renoncer aux conseils pédagogique, de cycle, école collège et renonce aussi à imposer méthodes et pratiques. (...)

1.3. S'affirmer dans les instances de la vie de l'établissement

L'État doit retrouver les prérogatives qui permettent l'égalité de traitement des usagers (financement, programmes, horaires, recrutement...) et dans ce cadre, veiller à faire respecter la vie démocratique dans le domaine d'autonomie pédagogique de l'établissement. (...)

Le travail initié avec le SNUPDEN-FSU sur les effets du nouveau management public sur nos pratiques professionnelles doit être élargi à une réflexion sur les évolutions nécessaires du rôle des chefs d'établissement et sur leur formation initiale et continue. (...)

2.2. Accompagnement et formation continue (...)

La formation des enseignants ne saurait rester plus longtemps aussi descendante et prescriptive. Elle doit intégrer l'objectif de rendre les enseignants capables d'une approche critique des pratiques pédagogiques. (...)

Le contingent des congés formation doit être abondé pour une réelle prise en compte des besoins des collègues **et éviter un temps d'attente trop long.**

Il faut faire un bilan des situations très diverses dans les académies (barème, pratiques...), les unifier, et défendre un barème qui, par sa progressivité, n'exclue personne a priori. (...)

2.4. Évaluation (...)

Même s'il n'élimine pas les tentatives d'ingérence managériale ni les pratiques d'injonction pédagogique, il peut être l'occasion de faire vivre notre conception d'une évaluation conseil, en permettant une nouvelle façon d'appréhender l'évolution de nos métiers et en créant la possibilité d'une autre forme de relation évaluateurs / évalués dont les différents acteurs doivent se saisir.

Cependant, les « rendez-vous de carrière » apparaissent d'ores et déjà mal positionnés au sein de classe normale, au regard du nouveau déroulement de la carrière ou au regard de certaines situations (congés maternité, congés parentaux, congés formation...). De plus, le faible écart entre deux « rendez-vous » de carrière risque d'induire un impact sur les pratiques professionnelles à des périodes précises de la carrière, à l'occasion du déroulement de cette dernière. Le calendrier des « rendez-vous » doit donc être repensé.

De même, les grilles d'évaluation restent insatisfaisantes : certains critères sont trop éloignés du cœur de nos métiers. En lien avec le déroulement de la carrière, le SNES-FSU agit pour qu'un barémage, outil d'objectivation des situations, permette transparence et contrôle lors des CAP de contestation et d'avancement d'échelon ou de grade.

L'entretien avec le chef d'établissement, de par sa position hiérarchique, peut susciter un malaise chez les collègues surtout lorsqu'il offre l'occasion d'une ingérence dans les pratiques et choix pédagogiques, ce à quoi le SNES-FSU s'oppose : ce combat se poursuit. Le SNES demande que les collègues puissent être accompagnés, s'ils le souhaitent, par un représentant de leur choix lors **du ou des** entretiens **du « rendez-vous » de carrière**. (...)

Pour les CPE, ces nouvelles modalités doivent permettre le regard sur le cœur des pratiques professionnelles et de sortir du face-à-face avec les chefs d'établissement. (...)

Travail collectif

Les logiques de l'autonomie des établissements se traduisent par la mise en concurrence des personnels et des disciplines, néfaste à l'organisation du travail collectif. S'ajoutent les injonctions aux « bonnes pratiques » et/ou à « l'innovation », sans prendre en compte l'avis ou les pratiques des personnels qui n'attendent pas ces injonctions pour faire au mieux.. (...)

TZR

Les TZR sont pleinement inclus dans le cadre statutaire général, ce qui leur permet de refuser toute affectation hors discipline, mais leurs conditions d'emploi comme titulaires remplaçants les met en première ligne des difficultés que rencontrent nos professions. La crise de recrutement a pour corollaire une pénurie de titulaires remplaçants qui s'aggrave dans de nombreuses disciplines. La couverture des besoins permanents du service public d'Éducation en remplacement n'est pas assurée. Du fait des pratiques des administrations rectorales, qui cherchent à les rentabiliser au maximum, les conditions d'exercice et de travail des TZR continuent à se dégrader. Les situations sont diverses selon les académies, mais partout les TZR rencontrent de grandes difficultés à faire respecter leurs droits, subissent gestion managériale et isolement, pressions hiérarchiques, affectations sur plusieurs établissements ou hors-zone,... (...)

Personnels de la FCA (...)

Le SNES-FSU revendique l'harmonisation nationale des règles et pratiques de gestion, une amélioration significative du fonctionnement des instances et des conditions d'emploi : prolongation du CPIF, postes de DO hors CFC, ancrage pédagogique des coordinateurs, revalorisation des grilles. (...)

Congrès Grenoble - 2016

THEME 1

1.1... Les différentes voies de formation permettent des approches diversifiées ; les disciplines scolaires doivent rester au cœur de nos métiers et les enseignants, concepteurs de leur métier, doivent être à l'origine de la diversification de leurs démarches et de leurs pratiques pédagogiques.

... Ce cadrage doit être organisé nationalement et explicité dans les programmes de chaque discipline, afin que les enseignants du second degré possèdent, pour la mise en œuvre de leur enseignement à n'importe quel niveau, une perspective commune.

2.4. Dans la perspective d'allongement de la scolarité obligatoire de 16 à 18 ans, le travail de liaison Troisième-Second prend tout son sens. Le renforcement de cette liaison doit permettre une meilleure articulation des contenus et des pratiques. ...

... L'unité du second degré doit être réaffirmée par une meilleure articulation des programmes nationaux.

3.1. ... Cette amélioration des conditions d'enseignement doit permettre de travailler en petits groupes et donc de diversifier les pratiques et les situations pédagogiques dans toutes les disciplines pour que tous les élèves puissent en construire le sens ;...

... - la construction de programmes cohérents, tant dans le temps, qu'entre les disciplines. La conception de ces programmes doit s'appuyer sur l'expertise des enseignant-e-s ;

6.4. L'objectif de démocratisation suppose une même ambition pour tous les élèves. Pour le SNES-FSU il est nécessaire de diversifier les situations d'apprentissage, les pratiques pédagogiques, en fonction du contexte de chaque classe ou groupe en valorisant les réussites, en s'appuyant sur le collectif, et notamment sur la coopération entre élèves afin que chacun puisse s'insérer dans un parcours de réussite visant à la réalisation d'objectifs communs et ambitieux.

Le SNES-FSU continuera de réfléchir aux différents types de pratiques ou situations pédagogiques possibles.

7.1. Le SNES-FSU demande que le ministère renonce à la mise en œuvre des nouveaux programmes simultanément sur les quatre années du collège à la rentrée 2016 et que des repères annuels et nationaux soient définis pour tous les programmes, en travaillant leur

cohérence sur et entre les différents niveaux. Le SNES-FSU récuse la logique curriculaire telle qu'elle a présidé à la rédaction des nouveaux programmes, logique qui renvoie à des choix locaux de répartition des contenus disciplinaires par année dans le cadre de programmes de cycle. Ces nouveaux programmes ou référentiels vont augmenter la charge de travail des personnels et la compliquer ..

La réécriture de certains programmes du collège doit être envisagée en lien avec la réflexion sur la culture commune vivante, émancipatrice, en prise avec la société actuelle, que le SNES-FSU porte et doit continuer à approfondir. En outre, le SNES-FSU proposera des pistes pour de nouveaux programmes du lycée.

7.7 Interdisciplinarité

Pour le SNES-FSU, il y a interdisciplinarité lorsque plusieurs disciplines travaillent sur un objet d'étude commun, une problématique partagée inscrits dans leurs programmes et travaillés dans chaque discipline, avec ses savoirs, ses méthodes et ses ressources propres. Les programmes devraient permettre de tels croisements.

...Cette interdisciplinarité pourrait déboucher, à l'initiative des enseignants, sur un travail interdisciplinaire plus approfondi en fin de collège et au lycée, respectant les disciplines et leurs pratiques pédagogiques spécifiques.

8.2.... Par ailleurs, il est nécessaire que le temps de l'évaluation et du retour sur l'évaluation en classe avec les élèves, qui fait partie du processus d'apprentissage, soit pris en compte lors de la rédaction des programmes.

9.3.... Cette réflexion sur la formation informatique et numérique de toutes et tous doit notamment porter sur les finalités, les contenus et pratiques d'enseignement des disciplines au collège et dans les différentes séries du lycée, ainsi que les outils et équipements nécessaires à cette formation.

11.5 Le SNES-FSU dénonce le référentiel de l'éducation prioritaire qui n'est en rien un texte réglementaire prescriptif, notamment en terme de pratiques pédagogiques.

12.1. L'avalanche d'injonctions, et de pressions, souvent contradictoires, et venant de sources diverses (programmes, IPR, chefs d'établissement, conseil pédagogique ou école-collège...) fait perdre du sens au métier. Elle concerne :

- des volontés d'imposer des pratiques pédagogiques ;

12b. 2... Il est au contraire nécessaire de favoriser la mise en place de temps institutionnels de travail permettant aux personnels d'échanger sur leurs pratiques entre pairs, loin de tout surplomb hiérarchique. Le conseil pédagogique, dont nous revendiquons la suppression, ne peut pas jouer ce rôle.

12b.8 Face à ces prescriptions qui dégradent leurs conditions de travail et ne permettront pas de résoudre les difficultés auxquelles ils sont confrontés, les personnels ont opposé une résistance que le SNES-FSU a soutenue et contribué à organiser.

Dans le cadre du plan de formation/formatage mis en place, tout a été bon pour les mettre au pas et leur indiquer qu'ils doivent obéissance : convocations hors du temps de service non-réglementaires, injonctions, discours culpabilisants, intimidations parfois. Inconsistantes, ces formations sont vécues par les enseignants comme totalement inutiles pour la pratique de leur enseignement, charge à eux de créer des EPI déconnectés des nouveaux programmes parfois même avant d'avoir suivi les formations disciplinaires et sans recul sur ces programmes. Alors qu'elles devraient être conçues comme des temps d'échanges et de dialogue, les formations disciplinaires ne sont que prescriptions à envisager les programmes à travers le prisme de l'accompagnement personnalisé, des EPI, des parcours ou encore de l'EIST, ou injonctions à la mise en place de pratiques prêtes-à-l'emploi qui résoudraient miraculeusement les difficultés des élèves. Or imposer ces pratiques « innovantes » sans autres réflexions revient à nier le travail des enseignant-es à qui il revient d'adapter les situations pédagogiques aux différents contextes.

12.3 En lien avec nos mandats, il faut exiger que l'administration mette en place un observatoire national des programmes, se nourrissant des réflexions d'observatoires académiques et comprenant notamment les organisations syndicales représentatives, afin de « permettre aux divers acteurs de contribuer régulièrement à un bilan de la mise en œuvre des programmes » comme la charte des programmes le prévoit.

12b.10 Le SNES-FSU demande de mettre uniquement en place les programmes de Sixième à la rentrée 2016 en s'appuyant sur les attendus de fin de Sixième (fin de cycle 3) définis dans les nouveaux programmes et sur ceux de fin de CM2 (pour les élèves entrant en 6ème à la rentrée 2016) définis par les programmes actuellement en vigueur.

Une mise en œuvre progressive des programmes pourrait alors s'engager, en commençant par la classe de Sixième.

THEME 2

2.7....Le SNES-FSU organisera des stages à destination des T1 et T2 permettant d'aborder avec eux les questions relatives à la carrière, aux instances paritaires, aux statuts, aux droits et obligations, aux contenus disciplinaires, aux échanges de pratiques dans le cadre de collectifs de travail, à nos revendications et notre histoire syndicale...

Congrès Marseille - 2014

THEME 1

0.3....Les contenus disciplinaires doivent être définis par des programmes nationaux. Ils ne doivent pas faire l'objet d'adaptations ou de modifications locales sous couvert, notamment, de projet éducatif territorial. ...

1.2....

Une initiation au droit peut également être envisagée dès le collège pour être traitée plus en profondeur au lycée : cette notion peut s'articuler aux savoirs disciplinaires et être

incluse dans les programmes de façon progressive (droit public, droit social en histoire-géographie, lois de bioéthique en sciences etc.).

L'éducation à la citoyenneté ne peut être reléguée dans un enseignement marginal défini par des contenus souvent intéressants mais qui, détachés des contenus disciplinaires, ne peuvent être réellement appropriés par les élèves. Il faut partir des programmes, intégrer des questions d'actualité qui peuvent faire sens pour les élèves.

2.1....

La diversification s'appuie sur les éléments incontournables de la culture commune conçus dans chaque discipline comme des passages obligés pouvant être abordés à des moments différents de la scolarité. Ces incontournables peuvent se retrouver dans des objets d'études communs inscrits dans les programmes disciplinaires.

2.2 La diversification procède d'une égale exigence pour tous, elle ne hiérarchise pas des filières ni des formations mais s'appuie sur les points forts et les appétences construits par les élèves au cours de leur scolarité. Elle se construit progressivement. Au collège et au lycée, il s'agit de mettre en œuvre, au sein de la classe, des pratiques pédagogiques différentes. ...

2.3 Dans le cadre du collège pour tous, la diversification tient principalement à la diversité des pratiques pédagogiques, qui est une des conditions de la réussite des élèves, notamment la poursuite des études au lycée. Ces pratiques demandent de la formation, du temps pour la concertation et le travail en commun, des moyens pour permettre éventuellement un co-enseignement, des outils pédagogiques, mais aussi des situations d'apprentissages en petits effectifs permettant notamment de « rattraper » des élèves en difficulté. ...

2.5 Au lycée, l'ensemble des disciplines permet de construire et de s'approprier une culture commune par diverses approches et pratiques pédagogiques. Ces savoirs et compétences spécifiques à chaque discipline sont pour partie transférables sur l'ensemble des champs disciplinaires, technologiques, professionnels et permettent de ne pas enfermer les jeunes dans des espaces étriqués et hermétiques. ...

4.2 Le passage de l'école au collège est une rupture nécessaire, marquée par la rencontre avec les disciplines, et donc des pratiques pédagogiques et didactiques différentes, ainsi que par l'adaptation à un fonctionnement d'établissement plus complexe....

4.3 Le collège doit permettre la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans (nos mandats pour la classe de Seconde restent d'actualité). Dans ce cadre, la 3ème a un rôle essentiel à jouer en préparant les choix d'orientation vers le lycée général, technologique et professionnel, en offrant à tous les élèves une première approche d'enseignements de Seconde (cf fiche 5). La liaison 3ème/Seconde (professionnelle ou générale et technologique) doit être renforcée pour atteindre cet objectif, en travaillant particulièrement à l'articulation des programmes et des pratiques. Le SNES-FSU continuera la réflexion fédérale sur cette question. Le diplôme national du brevet s'inscrit dans la poursuite de la scolarité, les épreuves sont une première mise en situation des

jeunes face à un examen national.

FICHE 5

Contenus, programmes, pratiques

5.1 Afin de construire une culture commune émancipatrice, de donner plus de sens aux savoirs et à la formation des jeunes, les programmes disciplinaires doivent être construits en précisant ce qu'il faut enseigner, et ce que les élèves doivent savoir et savoir faire. Il est nécessaire qu'ils apprennent à questionner leurs connaissances, leurs préjugés. Ce travail, qui vise à lever les implicites, est indispensable pour changer de représentation et construire de nouveaux savoirs cohérents. Ces savoirs ne sont pas un empilement de connaissances, mais une capacité à manier des concepts, à entrer dans une démarche intellectuelle à partir de ces connaissances, qui s'enrichissent au fur et à mesure.

Les programmes doivent permettre de développer l'esprit critique des élèves. Les raisons pour lesquelles certains choix de contenus sont faits doivent être explicités. Conçus en concertation avec la profession, en dehors de toute pression professionnelle, patronale ou politique, ils doivent permettre aux enseignants d'exercer leur liberté pédagogique en tant qu'enseignants-concepteurs. Ils doivent être conçus pour laisser aux élèves le temps de l'appropriation et de la réflexion, pour permettre aux enseignants de varier les démarches pédagogiques, et prendre en compte les temps d'évaluation et de correction.

5.2 Le SNES-FSU récuse la notion de socle. Il continuera à combattre toute tentative de réduire les ambitions pour une partie des élèves, avec le minimum pour certains et l'ensemble des programmes pour d'autres, laissant de côté certaines disciplines et ne prenant pas en compte la dimension culturelle des enseignements. Il s'opposera à toute tentative de subordonner les programmes disciplinaires à cette notion de socle, rejetée par la profession, et combattra en particulier le B2I et l'évaluation de compétences subjectives comme l'autonomie ou l'initiative.

Installé par la loi, le nouveau « socle commun de connaissances, de compétences et de culture », n'est à ce jour défini dans son contenu ni par la loi, ni par le Conseil supérieur des programmes. En tout état de cause, tout en récusant la notion de socle, le SNES-FSU se battra pour que la culture commune soit le principe organisateur des programmes.

- L'enseignement de l'histoire des arts au collège doit être repensé. On pourrait réfléchir à un enseignement d'histoire des arts qui ne soit pas conçu comme un rajout aux contenus disciplinaires prévus par les programmes. Des objets d'étude pourraient être envisagés dans un cadre national. L'épreuve orale d'histoire des arts, dans sa forme actuelle doit être abandonnée.

Il demande un bilan de l'ensemble des programmes scolaires du collège au lycée, réalisé notamment par les enseignants. En outre, une évaluation des nouveaux programmes devrait être systématique à la fin de la première année de mise en œuvre, rendue publique et servir de base à d'éventuels aménagements.

Les Groupes d'élaboration des programmes scolaires (GEPP), doivent comprendre des enseignants de terrain.

5.3 Il est nécessaire d'améliorer la cohérence entre les disciplines en tissant des liens, des interconnexions, des relations conceptuelles entre les programmes au moment de leur construction notamment grâce à des objets d'étude inclus dans les programmes de

plusieurs disciplines et faisant sens dans chacune de ces disciplines.

5.4 L'histoire des arts au collège, l'enseignement moral et civique au collège et au lycée doivent être inclus dans les programmes et ne doivent pas donner lieu à de nouveaux enseignements, ni à un horaire dédié dans les grilles horaires.

- Pour le SNES-FSU, l'enseignement moral et civique doit permettre à tous les jeunes d'entrer dans une dimension réflexive et critique, de travailler sur les questions d'engagement, de responsabilité, de respect, de coopération, notamment en lien avec la charte de la laïcité. Il ne saurait être une simple transcription de règles disciplinaires ou de normes sociales. Des formes de travail différentes, débats, exposés, productions collectives, matérielles ou numériques, événements organisés dans l'établissement, peuvent avoir du sens.

5.5. Le SNES-FSU rappelle l'apprentissage d'une langue vivante étrangère ou régionale nécessite un horaire hebdomadaire minimum de 3h. Cet enseignement ne peut se limiter à la perspective communicationnelle et à un empilement de compétences. Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) ne doit pas guider l'écriture des programmes nationaux, et doit se borner à être un outil au service des apprentissages au lieu de s'imposer comme une fin en soi. La pertinence des évolutions didactiques et pédagogiques des quinze dernières années, toutes orientées vers une conception utilitariste des apprentissages, doit être interrogée. Le SNES-FSU exige du ministère la mise en place d'un groupe de travail sur la politique d'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales.

Les expérimentations en langues vivantes doivent respecter le volontariat des équipes ainsi que l'accord du CA. Elles doivent se faire avec des horaires et moyens suffisants et non au détriment des horaires obligatoires de langues dans les autres niveaux, ni de l'enseignement des langues anciennes. En tout état de cause, un bilan objectif des expérimentations doit être mené. Sur le fond, la question de la pertinence de l'introduction de la LV2 dès la classe de Cinquième reste posée. Elle ne saurait être envisagée sans un bilan préalable des expérimentations menées, une réflexion approfondie et un cadrage national.

Les classes bilangues et les sections européennes doivent également faire l'objet d'un bilan de leur mise en œuvre dans les différentes académies. Elles ne doivent pas donner lieu à des classes de niveau.

Dans un souci de démocratisation, le SNES-FSU demande le maintien de l'offre diversifiée de formation, qui ne doit pas favoriser les ségrégations inter et intra établissements.

La Loi Peillon de juillet 2013 reconnaît l'importance des langues régionales dans l'enseignement. L'emploi de ces langues doit participer à l'épanouissement des élèves, leur permettre une meilleure ouverture sur le monde et ne doit en aucun cas être le signe d'un repli identitaire. Malgré cette avancée législative significative, les disparités persistent d'une langue à l'autre, d'une académie à l'autre (par exemple, à la Réunion, sur 25 professeurs de créole, la moitié au moins n'enseigne pas le créole ; en Bretagne, les horaires de breton optionnel ne sont plus respectés ; les CALCR ne sont pas réunis par des recteurs etc.). Le SNES-FSU considère que le rôle du service public d'éducation est prépondérant pour leur transmission et leur sauvegarde.

Pour assurer la pérennité des enseignements, les rectorats des académies concernées doivent obligatoirement : utiliser les personnels formés selon leur qualification, respecter

les horaires nationaux pour l'enseignement obligatoire/optionnel et bilingue, créer les conditions d'un accès aux langues régionales pour tous (pas de rupture de cursus, conditions matérielles, information aux familles), valoriser l'investissement des élèves dans la langue régionale.

5.6 Les options facultatives de latin et de grec sont en grande difficulté partout. Afin d'assurer leur pérennité, il faut que leur enseignement soit dans la mesure du possible assuré par des professeurs de lettres classiques titulaires. Cet enseignement doit pouvoir être dispensé dans leur établissement à tous les élèves qui en font la demande. La poursuite de l'étude des langues et cultures de l'Antiquité de la Troisième au lycée doit être favorisée.

5.7 La disparition d'un véritable enseignement de technologie au collège prive les voies technologiques et professionnelles du lycée d'une réelle et nécessaire promotion. Les programmes des classes de Troisième et de Seconde doivent être pensés en cohérence, dans la perspective d'une meilleure liaison collège-lycée. Les programmes des disciplines existantes doivent - au plus tard en classe de Troisième - donner quelques éléments des champs de connaissances travaillés dans les trois voies du lycée : enseignements généraux, différents champs technologiques et professionnels, sans filiariser le collège ni préorienter les élèves, mais pour permettre une orientation positive.

Le SNES-FSU se donne pour mandat d'étudier la manière de développer pour tous les élèves de collège une culture s'appuyant sur des champs professionnels, dans le cadre de la culture commune. Dans le cadre de ce mandat, nous examinerons la possibilité de généraliser un enseignement technologique pour tous les élèves de seconde générale et technologique. Des objets d'étude correspondant aux disciplines travaillées dans les trois voies du lycée pourraient être identifiés dans les programmes.

Les disciplines enseignées au collège doivent permettre la mise en activité et en situation de réalisation concrète, en particulier en technologie. Les programmes de technologie doivent être rénovés en ce sens.

5.8 La loi impose l'écriture de programmes par cycle. Des repères annuels forts sont indispensables pour permettre à tous les élèves, et particulièrement à ceux qui changent d'établissement, de suivre une formation cohérente. La définition de ce qu'est un curriculum n'est pas du tout stabilisée. Le SNES-FSU s'opposera à toute logique qui renverrait à une définition locale de tout ou partie des contenus d'enseignement, ou qui viserait à soumettre les programmes disciplinaires à une logique de compétences transversales, ou qui remettrait en cause le caractère national des diplômes.

Cependant, une approche qui consisterait à penser en cohérence les programmes, les conditions matérielles de mise en œuvre, l'évaluation des élèves, et la formation des enseignants mérite réflexion.

Dans toutes les disciplines, des horaires professeurs définis nationalement, supérieurs aux horaires élèves et du temps de concertation dans les services doivent permettre aux équipes de diversifier leurs pratiques : co-interventions, travail de groupe avec des effectifs réduits, travail pluri ou interdisciplinaire, projets... sans polyvalence. Le SNES-FSU récusé l'EIST.

7.2....

La formation initiale et continue doit permettre aux enseignants de réfléchir aux différents types d'évaluation possibles, à leurs implications en termes de pratiques de classe, afin de leur permettre de faire des choix éclairés, non comme un formatage institutionnel par les « bonnes pratiques », mais comme enjeu de débats et de controverses de métier.

8.1....

Réformer le collège suppose avant tout d'améliorer les programmes, les pratiques, les conditions d'accueil, d'études et d'enseignement, la formation des enseignants et des personnels des équipes éducatives.

Pour répondre aux difficultés des élèves qu'il accueille et prévenir leur apparition, le collège doit bénéficier enfin de mesures favorisant la prise en charge de tous les élèves dans la classe, conçue comme un véritable collectif d'apprentissage à même de tirer pleinement profit de l'hétérogénéité des élèves. Il s'agit notamment de baisser sensiblement les effectifs par classe et de permettre les dédoublements pour diversifier les pratiques pédagogiques, développer la coopération entre élèves, assurer un accompagnement des élèves au plus près et répondre au sein même de la classe à leurs difficultés. Il convient également de donner la possibilité de travail en groupes, de co-interventions (prévues dans les services) afin d'intégrer l'aide aux élèves dans le temps de la classe.

8.5 L'interdisciplinarité se construit progressivement du collège au lycée dans le cadre de programmes conçus en cohérence et prévoyant le temps nécessaire. Dès la classe de Sixième, elle est préparée par l'inscription d'objets d'études communs dans les programmes disciplinaires. En classe de Troisième et de Seconde, elle pourrait prendre la forme d'une première approche d'un travail de recherche, fortement ancré dans les programmes des disciplines, sur un horaire identifié, en lien avec les professeurs documentalistes, sur la base du volontariat.

9.4....

Il s'agit tant du collectif élève pour apprendre, que du collectif enseignant pour permettre de concevoir des enseignements, d'enrichir ses pratiques grâce à ses pairs. Travailler avec des collègues aide à mieux à anticiper les difficultés des élèves et à prévenir les malentendus socio-cognitifs.

L'institution doit proposer aux enseignants la possibilité d'un retour réflexif sur leurs pratiques.

12.7...

Le SNES-FSU refuse qu'elle puisse mener à un alourdissement de la charge de travail, à une multiplication des réunions, à une intrusion toujours plus grande des chefs d'établissement dans les pratiques pédagogiques, ainsi qu'au maintien des pratiques managériales.

THEME 1

1.1

1.2 Répondre aux besoins de la Nation et des individus

... Pour le SNES, il s'agit de permettre à chacun d'appréhender une culture commune émancipatrice fondée sur l'appropriation des savoirs, ce qui nécessite de repenser les contenus d'enseignement et de concevoir l'ensemble des programmes en cohérence en refusant la casse des enseignements disciplinaires.

1.2.2. Comment y parvenir

... Les programmes et les contenus doivent permettre de former les jeunes à argumenter, à être des citoyens critiques notamment par rapport à la culture numérique, aux médias, à l'image ; à utiliser les TICE, à se documenter, à travailler collectivement...

...Les disciplines n'étant pas une simple transposition des savoirs universitaires, la création de lieux de débats sur les contenus à enseigner et les pratiques pédagogiques est indispensable et urgente, ainsi qu'une démarche démocratique d'élaboration, de suivi et de consultation sur les programmes qui soit effective et menée hors de toute pression hiérarchique et idéologique. Dans ce cadre, des commissions d'élaboration doivent associer universitaires, chercheurs, inspecteurs, représentants des personnels, enseignants... C'est le sens de l'appel pour une autre méthode de construction des programmes que le SNES a lancé avec la FSU et ses syndicats, d'autres organisations syndicales, des associations et collectifs de spécialistes et des associations pédagogiques.

L'expertise des enseignants, qui s'appuie sur leurs pratiques, doit être reconnue ; leur consultation et l'avis des représentants des personnels respectés, notamment au CSE. Ces commissions doivent travailler en continu pour ajuster les programmes en fonction de l'évolution de la recherche, de la société et des pratiques pédagogiques. La participation des enseignants à cette démarche démocratique doit faire partie intégrante de leur métier et être intégrée à la formation continue qu'il est urgent de réhabiliter et de rénover. L'histoire et l'épistémologie de la discipline devraient également être des objectifs de la formation continue afin que les contenus des programmes soient repensés dans le cadre d'un collectif de la profession.

La représentation nationale n'a pas à juger de l'élaboration ni de la conformité des manuels scolaires, c'est l'affaire de l'Éducation nationale. Le SNES ne peut que s'opposer à l'instrumentation des programmes par des groupes de pression.

...Concernant l'utilisation des ENT dans la pratique pédagogique, il apparaît nécessaire de renforcer la formation initiale et continue des enseignants vis-à-vis de l'outil numérique afin d'en exploiter toutes les potentialités de démocratisation des savoirs et des pratiques. Le SNES revendique la création d'outils numériques susceptibles de s'adapter aux besoins et aux pratiques pédagogiques. Il est du ressort de la liberté pédagogique de l'enseignant de choisir les supports aptes à permettre aux élèves l'entrée dans les apprentissages ; en tant que concepteur de son enseignement, aucun support, numérique ou autre, ne doit lui être imposé. Le SNES refuse que l'institution utilise ces outils pour diffuser et imposer des pratiques normatives...

...Les contenus d'enseignement, les pratiques pédagogiques, au collège comme au lycée, ainsi que les manuels scolaires doivent répondre aux enjeux en matière d'égalité filles-garçons, contribuer à la lutte contre les stéréotypes et les discriminations, et à la construction d'une culture commune émancipatrice pour une société de respect et d'égalité. ...

1.2.3. Responsabilités de l'Etat, moyens, structures

...Le SNES rappelle qu'il est opposé aux contrats d'objectifs. Il demande l'abandon de cette logique et à cette obligation de résultats sans moyens, il oppose une obligation de moyens (en personnels qualifiés, en structures publiques adaptées) qui s'impose à tous les niveaux pour que les équipes puissent mettre en œuvre les programmes, diversifier leurs pratiques et aider les élèves à la hauteur des besoins....

...Les élèves d'ULIS doivent bénéficier du maximum d'enseignements prévus par les programmes nationaux pour leur permettre des poursuites d'études en lycée ou dans le supérieur.

1.2.4. Territoire et mixité

...Cela suppose d'y améliorer sensiblement les conditions d'études des élèves pour leur permettre d'entrer efficacement dans les apprentissages et les conditions d'enseignement pour favoriser la diversification des pratiques pédagogiques, mais aussi de doter de manière renforcée ces établissements en moyens humains...

2.1. Unité et continuum

...C'est donc à l'école, par des pratiques démocratisantes, de donner à tous les élèves tous les moyens de réussir. Le second degré est « l'école des adolescents » et doit adapter aussi ses pratiques aux spécificités de cet âge....

2.2.1. Un collège aujourd'hui nié dans sa spécificité

...La « personnalisation » imposée des apprentissages et des parcours traduit un renoncement à la réussite de tous au profit d'une maximisation des « potentiels » supposés de chacun à travers des parcours différents, ce qui constitue un bond en arrière dans le temps d'au moins 50 ans : socle pour les uns et ensemble des programmes pour les autres...

2.2.2. Un collège pour tous à conforter dans le second degré

...Parce qu'ils nient les spécificités de chacun, le SNES oppose aux échanges de services entre professeurs des écoles et PLC la notion de concertation sur le temps de travail pour permettre des échanges sur les pratiques, une meilleure connaissance des élèves...

2.2.3.1. Les contenus au collège

...Une réflexion doit être engagée pour que les contenus et les pratiques au collège préparent davantage tous les élèves à faire des choix avisés reposant sur une meilleure connaissance des modes d'approche des savoirs dans chacune des trois voies : générale, professionnelle et technologique....

...Les programmes doivent être conçus pour permettre une approche interdisciplinaire sans remettre en cause les contenus ni amputer les horaires disciplinaires obligatoires. Croiser les approches pour mettre en cohérence des savoirs spécifiques suppose qu'ils intègrent

des thématiques ou problématiques communes, en rupture avec la conception de l'interdisciplinarité(4) que traduisent les thèmes de convergence en sciences, l'histoire des arts(5) et l'EIST

... Les programmes du collège doivent rompre avec la logique du socle, s'ouvrir à la diversité des cultures, former à la culture de l'information, réhabiliter démarche technologique et pratiques artistiques, introduire l'usage raisonné et construit des TIC ainsi qu'une réelle formation à l'Information Documentation pour tous les élèves de la Sixième à la Troisième, confiée au professeur documentaliste, en cohérence avec ses missions pédagogiques...

2.2.3.2. L'organisation du collège

...Mais son organisation doit être repensée pour permettre la réussite scolaire de tous les élèves de la Sixième à la Troisième, avec, par ailleurs, un cadrage national garanti des horaires et des programmes d'enseignement....

...Cela suppose aussi de diversifier les pratiques pédagogiques dans des classes de 24 élèves au maximum (20 en éducation prioritaire) avec des dédoublements, du travail en groupes, de possibles co-interventions (prévues dans les services) afin d'intégrer au maximum l'aide aux élèves dans le temps de la classe....

...Il convient de réfléchir à une autre organisation du temps scolaire dans le respect des horaires nationaux : prévoir par exemple certaines séquences d'enseignement au-delà des 55 minutes actuelles dans certaines disciplines permettrait aux élèves de s'inscrire dans des activités moins fragmentées en prenant le temps de s'installer, de débattre, de chercher, de produire, d'approfondir certaines thématiques prévues dans les programmes.

2.2.5. Relancer d'urgence l'éducation prioritaire

Faire acquérir des savoirs et savoir-faire exigeants à des élèves qui n'ont pas tous le même rapport au savoir nécessite à la fois des conditions d'études et d'enseignement qui permettent de diversifier les pratiques et les démarches, du temps pour lever les implicites scolaires et accompagner les élèves les plus en difficulté, une formation initiale de qualité des personnels et une formation continue - irriguées par les travaux de recherche, notamment sur la construction des malentendus socio-cognitifs et qui répondent aux enjeux - et un travail en équipe favorisé par du temps de concertation intégré dans le service pour notamment échanger sur les pratiques....

2.3.1. Analyse critique de la réforme Chatel des lycées

...Le SNES demande l'abandon de la réforme Chatel, un bilan de sa mise en place après un an et demi, l'ouverture d'un débat sur les finalités, les structures, les contenus du lycée avant d'en reprendre les programmes et les structures. Il portera ses propositions et son projet pour le lycée, articulant démocratisation et diversification....

La Seconde générale et technologique

...Les programmes doivent être conçus de façon à ce que l'augmentation du temps de cours pour les élèves ne se traduise pas en travail personnel supplémentaire au domicile.

La voie technologique

...Il est donc urgent de reconstruire une voie technologique qui :

- s'appuie sur des champs technologiques pertinents, adossés aux secteurs de l'activité économique et sociale ;
- tire profit d'enseignements technologiques et d'enseignements généraux dont les programmes sont construits en cohérence ; ...

Les classes préparatoires doivent tenir compte de l'évolution du lycée (structure et programmes). ...

2.3.3. Contenus au lycée

... Pour cela, les programmes doivent être construits en cohérence au sein de chaque série, afin de permettre aux enseignants des différentes disciplines de croiser les regards sur des objets d'étude partagés. Ainsi l'ensemble des jeunes s'emparera-t-il de la culture commune, quels que soient les parcours empruntés....

3. METIERS DES PERSONNELS DE L'EDUCATION

Les défis à relever pour permettre une réelle démocratisation du secondaire, la réussite de tous les élèves, interrogent fortement les métiers de l'Éducation nationale aujourd'hui. Les enseignants modifient leurs pratiques et font évoluer leur métier, par essais, tâtonnements, échanges. Ils ajustent en permanence leur enseignement, jonglant entre la prescription et la réalité du terrain, afin de tenir coûte que coûte la qualité du travail.

...D'autre part, la réflexion sur les pratiques doit pouvoir se faire en s'appuyant sur une recherche en pédagogie et didactique qui soit réellement indépendante, ce qui signifie que l'Institut Français de l'Éducation (IFE ex- INRP) doit pouvoir mener ses travaux en dehors de toute pression politique, et de manière autonome vis-à-vis de la DGESCO.

...Les enseignants et CPE doivent pouvoir bénéficier d'une reconnaissance d'un temps de travail collectif inclus dans le temps de service, au-delà même des tâches de concertation nécessaires. Concepteurs de leur métier, ils doivent pouvoir se réunir entre pairs pour parler de leur travail, confronter leurs pratiques et débattre ensemble des dilemmes de métier qui sont au cœur de leur activité. Les conditions doivent être réunies pour que ce type de collectif puisse exister, sans jugement de valeur ni présence de la hiérarchie. Le SNES s'attachera à promouvoir, auprès de la profession, cette idée de collectif de travail dans les établissements, en l'opposant au conseil pédagogique et au pilotage pédagogique par le chef d'établissement, il réaffirme que le chef d'établissement ne peut être prescriptif quant aux contenus et pratiques pédagogiques.

Congrès Perpignan- 2009

THEME 1

1.3. Refuser les fatalismes sociaux et scolaires

...Refuser tous les fatalismes sociaux et scolaires que le gouvernement actuel utilise pour mieux habiller sa politique éducative et sa conception élitiste de la culture, exige de réaffirmer et de promouvoir toutes les propositions élaborées au cours des congrès précédents sur la culture commune, les évolutions des contenus et des pratiques permettant des activités de projet et interdisciplinaires qui contribuent également à

donner sens aux savoirs, sur les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels sur les dispositifs d'aide et de soutien.

...Il doit garantir un brassage social des élèves au sein des établissements, rester maître d'œuvre dans la définition des programmes, des horaires d'enseignement et de l'orientation des élèves, renforcer les bourses nationales sur critères sociaux plutôt que les bourses au mérite.

2.1.2.1.

...La recherche montre d'ailleurs que les élèves qui ont du mal à entrer dans les apprentissages n'y entrent pas mieux avec des programmes réduits au minimum...

...Pour le SNES, il s'agit de continuer à peser à la fois sur la définition des contenus, leur articulation et sur les pratiques pédagogiques...

2.1.3.1. La « mise en conformité » imposée des programmes du collège avec le socle se traduit de façon diverse selon les disciplines : retour aux « fondamentaux », cercles concentriques, approche par compétences...

2.1.4. Aux antipodes du socle commun, le SNES continue de réclamer une véritable réflexion sur ce qui doit être enseigné et de défendre un projet de culture commune avec des programmes construits en complémentarité, des objets d'étude communs qui permettraient de donner plus de sens aux savoirs, et qui intègre une réelle formation à l'information-documentation....

... Une transformation en profondeur des contenus et des pratiques reste plus que jamais d'actualité afin de permettre à tous les élèves de se confronter au savoir et de s'approprier une vraie culture commune.

2.1.5.

... Ils sont devenus le territoire de toutes les déréglementations (horaires, programmes, statuts, organisation pédagogique), les conditions d'exercice du métier s'y dégradent et le traitement de la difficulté scolaire est externalisé vers les enseignants référents, les assistants pédagogiques, les PPRE ou l'accompagnement éducatif.

...

Dans l'immédiat, le SNES exige que la réglementation nationale s'impose dans les collèges RAR en ce qui concerne les horaires, les programmes d'enseignement, les missions et les statuts des personnels.

... Centrer les efforts sur les apprentissages en maintenant un haut niveau d'exigence pour tous les élèves (et pas seulement les plus « méritants ») dans le cadre des programmes nationaux suppose une volonté politique d'investir, dans l'éducation prioritaire, les moyens nécessaires en terme d'emplois, de rémunération et de formation des personnels et d'amélioration des conditions d'enseignement et de travail.

2.1.6.

... Notre mandat des congrès précédents sur l'interdisciplinarité reste valide. Elle doit être travaillée en créant des espaces de travail pluri ou interdisciplinaires en s'appuyant sur les programmes nationaux et le volontariat des enseignants.

2.1.6.3.

...Avec des horaires d'enseignement suffisants, des possibilités de travail en groupes, des dédoublements, une diversification des approches et des pratiques pédagogiques, l'objectif à terme est bien que les élèves puissent se passer d'aide en dehors de la classe.

2.2. Le lycée

...Par ailleurs, aucune réforme ne peut se faire sans une réflexion sur les contenus, les pratiques et les structures. Par contenus, on entend au sens large les objectifs que doit poursuivre le lycée dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans, le type de rapport aux savoirs et aux connaissances, les pratiques pédagogiques induites par les programmes, les procédures d'évaluation des connaissances et savoir-faire enseignées...

2.2.2.

...La rénovation des programmes associant les personnels est un levier important pour réformer le lycée.

...Ouvrir les élèves à de nouveaux domaines, introduire des démarches et des objets nouveaux (étude des médias, sciences politiques, droit, questions relatives à l'éthique ou au développement durable par exemple) exige bien davantage la rénovation des programmes que l'introduction de nouvelles disciplines.

2.2.3.1.

... Les couplages éventuels (type SES/économie-gestion, arts plastiques/arts appliqués, technicien du son/musique) risquent fort d'être artificiels s'ils ne reposent pas sur une articulation forte des programmes à partir des disciplines.

2.2.3.1.3.

... La rénovation de ces voies doit avoir le souci d'articuler la théorisation à la pratique, cette théorisation doit être un aboutissement d'activités très concrètes afin de ne pas écarter les profils d'élèves habituels des séries technologiques ou de mettre en difficulté comme les enseignants dans leurs pratiques pédagogiques qui privilégient les activités pratiques et de projet.

2.2.3.2.

Le socle commun et les nouveaux programmes qui se mettent en place au collège, entraînant des baisses d'exigence dans certaines disciplines, risquent de compliquer l'adaptation des élèves au lycée.

...Assurer une meilleure cohérence entre la Seconde et le collège passe par la diminution des effectifs par classe (trente maximum, vingt-cinq en zone difficile) et par une réflexion approfondie sur les contenus et les pratiques avec une incitation à des pratiques innovantes.

...La réflexion sur les conditions de travail et d'enseignement est primordiale. L'horaire élève ne doit pas être un préalable, mais une conséquence de l'organisation des enseignements, des pratiques et des contenus

2.4.1.2. Les programmes, qui doivent rester nationaux doivent être élaborés en concertation étroite avec les enseignants, qui sont amenés à les appliquer, dans le respect des principes de laïcité et en toute indépendance des influences politiques, économiques et médiatiques. Ils doivent être produits dans le respect des progrès des sciences et des connaissances issues du monde universitaire mais aussi tenir compte des avancées des sciences de l'éducation et de la recherche en pédagogie.

... Elle nécessite une plus grande exigence en termes de formation initiale et continue pour avoir accès aux fondements des programmes, aux enjeux des choix faits pour relever le défi de réussite de tous les élèves

...La forme et le contenu des épreuves d'examens sont de plus en plus soumis à des impératifs budgétaires. Or leur articulation avec les contenus des apprentissages induit des pratiques enseignantes. L'avis de la profession doit être pris en compte quant à leur définition.

2.4.1.3.

...Seuls dans le quotidien de leur métier, les enseignants ont besoin de temps d'échange avec leurs pairs pour débattre collectivement de leur métier et de leurs pratiques pédagogiques.

2.4.2.2.

...Le SNES condamne le conseil pédagogique conçu par la loi Fillon pour exercer une fonction de contrôle voire d'évaluation des pratiques pédagogiques des enseignants.

2.4.2.3.

...En effet, être concepteur de la transmission des savoirs suppose d'infléchir les pratiques, de les évaluer, de les confronter. Cela suppose aussi de faire valoir notre expertise lorsque des évolutions de programmes sont envisagées...

THEME 2

5.4.

...Le SNES s'oppose à toutes tentatives des groupes de pressions politiques, patronaux ou religions visant à influencer les programmes scolaires pour instaurer une histoire, une philosophie ou une économie officielles au travers des programmes (qui ne peuvent être conçus que par des universitaires et enseignants).

THEME 1

I.1. BESOINS, RECONNAISSANCE ET CADRE DE RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS

... Les conséquences de ce cadre sur les référentiels de diplôme, base de la négociation des conventions collectives, doivent être suivies de près, et le découpage des programmes en compétences doit être combattu...

I.2.1.1 L'orientation

...Si la place occupée par le travail dans notre société justifie que le monde professionnel soit un objet d'étude traité dans tous les établissements scolaires, il doit alors faire l'objet d'un programme construit nationalement mené par une équipe pluridisciplinaire dotée de moyens de concertation, et d'un financement spécifique afin de ne pas porter atteinte aux horaires obligatoires actuels.

II. AU COLLÈGE ET AU LYCÉE, DÉVELOPPER LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE POUR TOUS

Les analyses du SNES sur les avancées et les limites du système éducatif, restent pertinentes, tout comme nos revendications en terme d'allègement des effectifs, de temps de travail en groupes, de diversification des approches et des pratiques pédagogiques, de travail avec tous les membres de l'équipe....

... Il nous faut aussi explorer des solutions pour rénover les contenus et les pratiques mises en jeu, et mettre en débat l'organisation de certains moments clés de la scolarité.

II.1.1.1. Le socle commun

...Loin de lutter contre l'échec scolaire, le socle commun permet uniquement d'acter les inégalités entre les élèves en les présentant comme naturelles (et non plus sociales) et de mettre en place une école à plusieurs vitesses en promouvant la notion de mérite individuel. C'est un outil d'appauvrissement des contenus, comme le confirment les deux cercles concentriques qui sous tendent la redéfinition des programmes du collège, de formatage des esprits et de tri social.

... C'est au nom de ce socle que l'audit sur les horaires en collège propose, dans l'objectif de réaliser de nouvelles économies budgétaires, d'amputer les horaires actuels de 20 % et d'utiliser localement tout ou partie de la marge dégagée pour adapter les horaires et programmes aux élèves scolarisés Ainsi les collèges qui concentrent les difficultés scolaires seraient fortement invités, au travers des contrats d'objectifs, à multiplier les PPRE tandis que les autres collèges seraient autorisés à compléter l'horaire de base pour couvrir l'ensemble des programmes scolaires...

II.1.1.2 Livret de compétences

... L'organisation de l'enseignement autour de programmes disciplinaires est, de fait, remise en cause.

II.1.1.3 PPRE

Le Ministère de l'Éducation nationale prône désormais comme seul moyen de remédiation, notamment en alternative au redoublement, la mise en place des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) par simple redéploiement des moyens.

II.1.3. Une hiérarchie renforcée

... Le SNES s'oppose à toute instrumentalisation des missions de coordonnateur de discipline ou de professeur principal, et plus généralement à toute mesure qui met en cause l'expression d'une véritable liberté pédagogique d'enseignants concepteurs de leurs pratiques...

II.2.2.1. Une scolarité obligatoire portée à 18 ans impose la recherche de parcours permettant des orientations et réorientations qui ne soient pas des relégations. Cela implique une cohérence des programmes nationaux et une diversité des pratiques et des situations d'apprentissage pratiques (avec des dotations horaires qui permettent de réduire sensiblement les effectifs des groupes classes...) qui rendent opérantes les passerelles entre les voies et les séries.

II.2.2.2.1 Le collège pour tous

... Garantir des horaires disciplinaires nationaux suffisant qui permettent du travail en groupes, des pratiques pédagogiques diversifiées l'apprentissage du travail documentaire..

...Dans ce contexte, le SNES réaffirme son attachement au principe même d'un ancrage hebdomadaire des enseignements dans le cadre de programmes nationaux.

II.2.2.3.

..La nécessité de développer les compétences documentaires dès la seconde peut être la base d'une réflexion plus approfondie sur les programmes et les pratiques des enseignements de seconde générale et technologique et en particulier des enseignements de détermination.

II.2.3.1.

... Par ailleurs, les disciplines évoluent et il est indispensable que les enseignants soient consultés à l'occasion des réformes et changements de programmes dans des conditions satisfaisantes de transparence

II.2.3.1.1. Pour une culture commune

...De ce point de vue, il est urgent de revoir la place de l'histoire sociale, des sciences sociales, d'introduire dans les programmes la question du travail en société....

III.2.2.

...A l'inverse de la logique des enseignants référents, et de la mise en opposition des personnels, il est essentiel de favoriser l'innovation pédagogique et la mise en œuvre de pratiques pédagogiques diversifiées pour permettre à tous les élèves d'entrer dans les apprentissages et dans la culture écrite. Centrer les projets pédagogiques sur les apprentissages en maintenant un haut niveau d'exigence dans le cadre des programmes

nationaux suppose des moyens permettant, dans des établissements à taille humaine...

IV.2.

... Le SNES demande que soient mis en place les lieux de concertation permettant aux représentants des personnels de suivre régulièrement les évolutions dans la réalisation des programmes, les évolutions de la masse salariale et des emplois...

IV.3.4.

...La mise en place de ces outils nécessite une véritable réflexion théorique, pratique et pédagogique. Leur choix par l'État ou les collectivités dans le cadre de leurs compétences respectives doit être réalisé en concertation avec les personnels. Il faut veiller notamment à ce que les matériels n'imposent pas des choix de logiciels et des pratiques pédagogiques.

THEME 2

1. Les métiers de l'éducation se transforment

Le SNES a toujours développé une conception de nos métiers autour de trois axes forts : articulation des missions des différents personnels dans un travail d'équipe au service de la réussite des élèves (enseignement disciplinaire et acquisition d'une culture commune vivante, soutien, aide, formation citoyenne et apprentissage du vivre ensemble, formation professionnelle, orientation...), liberté pédagogique comme levier de mise en œuvre de programmes qui doivent rester nationaux, d'objectifs de formation et d'acquisition de diplômes nationaux, formation initiale et continue de haut niveau

1.1.

... Défendre la liberté pédagogique ainsi définie et l'existence de programmes d'enseignement et de diplômes nationaux sont les deux volets d'une même exigence face aux deux types de dérive que l'institution encourage actuellement et que le SNES combat

...

-dans l'article 34 de la loi Fillon qui dresse le cadre d'expérimentations conduisant des établissements à abandonner des programmes nationaux ou modifier les grilles horaires nationales...

1.2. NOTRE CONCEPTION DU SERVICE

La réalité du travail enseignant est difficile à appréhender ; le métier est fondé sur le travail des contenus disciplinaires définis par les programmes et examens avec les élèves...

1.3.3. Contenus, modalités et institut de formation

... La formation doit être un moment de confrontation de propositions pédagogiques afin de donner aux futurs enseignants de véritables outils d'analyse critique de leurs pratiques et des outils de lecture plurielle des programmes et demandes institutionnelles...

1.3.5. Formation continue

... Lieu de l'analyse de l'activité professionnelle, de la confrontation d'expériences, de l'élaboration de projet, d'appropriation d'idées, la formation continue doit valoriser la dimension conceptrice du métier d'enseignant et permettre le développement de

différentes pratiques pédagogiques. La formation continue doit favoriser les réflexions collectives (programmes, évaluation etc.) et en organiser l'analyse critique. En cours de carrière, des temps d'approfondissement et de respiration doivent être aménagés pour prévenir l'usure et actualiser les connaissances et les pratiques.

Congrès le Mans- 2005

THEME 1

1.1.2 ...

Pour autant la démocratisation de notre système éducatif est en panne. Pour envisager un saut qualitatif dans ce processus de démocratisation, il semble incontournable de poser la question de la transformation des contenus d'enseignement et des pratiques. Nous sommes convaincus que cette transformation ne doit pas se traduire par une baisse d'exigence de qualité de formation pour les jeunes et que les politiques de "gestion des flux" aboutissent à des impasses. Il nous reste à promouvoir la recherche d'autres pratiques possibles, la diffusion des connaissances actuelles sur les savoirs et leur genèse ; nous devons contribuer à mutualiser davantage les innovations et les propositions, à favoriser la rencontre des différents acteurs (associations, chercheurs, mouvements) qui partagent notre projet d'un véritable service public d'éducation.

1.2.1. Des pratiques diversifiées contre l'idée de la " bonne pratique " imposée

Les apprentissages scolaires réclament du temps et des pratiques pédagogiques diversifiées. Ceci suppose que les enseignants bénéficient d'une formation s'appuyant sur la recherche en éducation qui leur permette d'appréhender différentes pratiques, d'effectuer au mieux leurs choix. Il faut qu'ils aient du temps de concertation intégré dans leurs actuels maxima de service hebdomadaires, pour confronter en équipe le travail qu'ils accomplissent.

À l'encontre de l'idée qu'il existe une " bonne pratique " qu'il suffirait d'appliquer, nous défendons l'idée que c'est la diversité des pratiques pédagogiques, des démarches qui permet aux élèves de construire des connaissances solides. Cette liberté pédagogique ne doit pas être remise en cause par une pression à caractère normatif émanant de la hiérarchie. De ce point de vue le conseil pédagogique risque de verrouiller toute initiative des équipes au profit du seul chef d'établissement, il instaure une pédagogie locale, officielle au service de la pénurie des moyens. De ce point de vue la loi Fillon vise à restreindre la démocratie. Les contraintes imposées dans les circulaires sur les TICE, par exemple, par les inspections générales, sont inacceptables : obligation d'emmener la classe entière, fréquentation hebdomadaire minimale imposée. La généralisation des espaces numériques de travail prévue par le ministère pour 2007 va concerner à la fois nos pratiques dans les classes et tout ce qui relève de l'aspect administratif de nos fonctions. Face aux injonctions de l'institution, les enseignants, les Copsy, les CPE doivent être acteurs et concepteurs de leur métier et être libres de choisir les démarches adéquates pour leurs élèves. Cette liberté pédagogique des enseignants s'exerce dans le respect de

programmes et d'objectifs nationaux clairement définis et non négociables au niveau local.

La réflexion du SNES avec les collègues sur les contenus d'enseignement est indispensable, non seulement pour intervenir sur la définition des savoirs à transmettre, mais aussi pour donner la possibilité de diversifier les pratiques pédagogiques de transmission des savoirs. C'est le but des observatoires des programmes et des pratiques nationaux et académiques.

1.2.3.2. - Le PPRE

... Préalablement intitulé CIRE (Contrat Individuel de Réussite Éducative), le Programme Personnalisé de Réussite éducative est présenté dans la loi d'orientation comme un dispositif de prévention de l'échec mis en place dès qu'apparaissent des difficultés dans l'acquisition du socle commun. Même si le mot contrat a été retiré sous la pression, notamment du SNES, la logique est la même puisque la famille et l'élève devraient signer un document.

Le PPRE va à l'encontre de notre conception de la lutte contre l'échec. C'est une mesure inacceptable car elle stigmatise les élèves les plus en difficulté et vise à les rendre individuellement responsables de leur échec. Ainsi, ce n'est plus le service public d'éducation qui porterait la responsabilité de faire réussir les élèves et qui devrait se donner les moyens d'y parvenir (aide ciblée, groupes classe allégés...), c'est l'élève pris isolément qui se verrait renvoyé à sa « volonté » de réussir, à son investissement personnel. Les facteurs économiques et sociaux sont systématiquement ignorés .

Le caractère contractuel de la mesure et le manque de moyens alloués pour organiser une aide efficace risque de renforcer les inégalités sociales. Par ce contrat de dupe, l'atomisation des destins scolaires, l'apprentissage à la résignation et la première marche vers les voies de la relégation seraient légitimés. Derrière les 3 heures annoncées de soutien, se profile en effet l'organisation de dispositifs dérogatoires avec aménagement des cursus, des programmes et des horaires. Tout est prévu dans la loi d'orientation pour que les élèves qui auront épuisé leur droit de tirage aux 3 heures de soutien aillent grossir le rang de ceux qui seront envoyés vers l'apprentissage. En attendant l'âge légal, ils pourront « bénéficier » des dispositifs dérogatoires prévus par la loi.

Il est indispensable de prendre en compte l'individu dans tout acte éducatif. Le SNES réaffirme néanmoins la dimension irremplaçable, socialisante et dynamisante du groupe classe qui doit rester la référence centrale de nos pratiques.

1.3.2. Quelle est notre conception de la culture ?

... Il est urgent de donner à la culture technique une véritable place dans la culture commune. La technologie en collège doit y contribuer or elle connaît actuellement une dénaturation profonde de son contenu dans les nouveaux programmes.

...C'est la raison pour laquelle le SNES récusé la " note de vie scolaire ", car un comportement civil est une fin en soi, et non un stratagème pour gagner des " bons points ". De ce point de vue, il est urgent de revoir la place de l'histoire sociale, des sciences sociales, d'introduire dans les programmes la question du travail dans la société. Il faut aussi former les élèves à l'utilisation raisonnée et critique des TICE.

... C'est à partir de l'accès de tous à cette culture commune, qu'il faut décliner les objectifs dans les disciplines, en créant des espaces de travail pluri disciplinaires ou

interdisciplinaires s'appuyant sur les programmes nationaux, pour donner du sens à certains concepts. Il faut donner les moyens aux équipes volontaires de construire et de piloter des projets avec éventuellement des partenaires extérieurs.

Plutôt que d'empiler les connaissances, il nous semble préférable de les problématiser et de les mettre en perspective dans le cadre de programmes mieux conçus. Le congrès condamne sans réserve les injonctions législatives demandant à alourdir encore la place du fait religieux dans l'enseignement d'histoire-géographie. Il ne peut être fait que dans le cadre de programmes disciplinaires qui seuls peuvent lui donner un contenu scientifique..

Au regard de la spécificité culturelle, depuis l'an 2000, dans les territoires des DOM, les programmes nationaux d'histoire-géographie ont été adaptés. Désormais, ils prennent en compte la dimension culturelle spécifique dans laquelle ils sont mis en œuvre. Cependant, les enseignants d'histoire-géographie de ces académies doivent effectuer la prouesse de mener à bien ces adaptations des programmes nationaux dans un contexte de réduction des horaires des disciplines : aussi, nous demandons l'instauration d'une dotation horaire supplémentaire pour réaliser cette adaptation des programmes sans pour autant le faire au détriment du programme national. Par ailleurs, l'étude des sociétés pré-coloniales, de l'esclavage, du fait colonial ne doit pas être privilégiée uniquement dans le cadre des aménagements des programmes scolaires des DOM mais doit faire partie intégrante de la culture commune de chaque citoyen. Le congrès du SNES demande que cette étude soit intégrée dans tous les programmes scolaires, tout comme la littérature d'Outre-mer, voire francophone, doit trouver toute sa légitimité dans la liste des œuvres proposées dans les programmes de l'enseignement du français. Il est actuellement urgent d'arriver à une histoire partagée de toutes les composantes de la société française.

1.3.3. Quelle conception des disciplines ?

... Les pratiques de création permettent dans ces disciplines comme dans les autres, à chacun de se construire une authentique culture artistique, émancipatrice.

Par ailleurs on peut formuler des objectifs et faire en sorte que l'articulation des programmes disciplinaires rende effectivement praticable la mise en œuvre des exigences minimales : mais seule une harmonisation de longue haleine, qui passe par un travail en commun suivi des enseignants (dans des " observatoires des programmes et des pratiques ") peut rendre possible l'exigence d'une culture commune.

Enfin, les disciplines évoluent au fil des réformes de programmes. Les consultations des enseignants sur ces changements sont très inégales et pourtant indispensables.. Nous demandons que des bilans soient établis sur les programmes mis en œuvre avant toute réforme et qu'une réflexion soit engagée à part de ces bilans avec des chercheurs, et que ces réformes, une fois mises en œuvre, fassent systématiquement l'objet d'un bilan, au bout de 2 ou trois années d'application : ce bilan permettrait aux enseignants d'exprimer leurs observations, leurs remarques, et des changements ou des ajustements pourraient alors s'inspirer de l'opinion des praticiens qui exercent dans les classes.

Dans les établissements français à l'étranger, certaines adaptations dues aux contextes locaux ne doivent pas remettre en cause le contenu des programmes officiels français.

1.3.4. Quelle formation scientifique ?

... Nous voulons des contenus formateurs, porteurs de mise en cohérence des programmes. Nous refusons que les programmes soient conçus comme des prescriptions voire des injonctions. Ils en seraient alors fondamentalement dénaturés.

Des menaces pèsent sur les enseignements scientifiques. Au collège, il faut maintenir les disciplines sciences-physiques, SVT, technologie, sans les regrouper dans un " pôle scientifique unique ", source de confusion et de saupoudrage. L'enseignement scientifique doit permettre aux jeunes de faire des sciences, d'élaborer des connaissances, de se les approprier de façon critique afin de les réinvestir dans leur vie de citoyen notamment. En aucun cas il ne peut se réduire à l'énoncé de prescriptions, supposées découler de considérations scientifiques dont les élèves seraient privés. La mise en œuvre d'une " Éducation à " (à l'environnement, à la santé, à la sécurité...) telle qu'elle émerge des thèmes de convergence dans les programmes de collège notamment, tourne le dos à ces exigences ; elle cherche à culpabiliser les jeunes, et propose une soumission à des interdits, à des comportements normés.

Si l'idée de responsabiliser les jeunes face à leur environnement nous semble une nécessité pédagogique et éducative, l'idée que l'action de l'homme en tant qu'espèce humaine se réduit à la somme des comportements individuels de ses représentants nous semble à la fois fausse et dangereuse. Cette conception occulte totalement la réflexion sur les choix de société, sur l'existence même de choix alternatifs. Elle cantonne le futur citoyen à la reproduction de supposés " bons " gestes. Elle propose de remplacer une vision manichéenne de la science par une autre sans dévoiler les autres forces à l'œuvre : la logique du profit par exemple. En outre, les programmes doivent évoluer, pour intégrer de nouvelles pratiques pédagogiques, ou de nouveaux champs disciplinaires.

1.3.5. Quelle place pour les " compétences " ?

Si l'explicitation dans nos programmes d'enseignement des compétences attendues des élèves a pu être une source de clarification bénéfique pour les enseignants comme les élèves, il serait dangereux de penser que les savoirs peuvent se réduire à une somme de compétences et autres " savoirs-faire ". Au contraire, il semble évident que la lutte contre l'échec scolaire commence par la mise en œuvre d'un enseignement qui permette aux jeunes de construire du sens à leurs activités scolaires, en même temps que leurs savoirs. Cette construction de sens ne peut se faire dans l'émiettement. Transférée dans le monde du travail cette logique de la compétence donne la priorité aux qualités directement utiles de la personne " employable " plutôt qu'à des connaissances réellement appropriées. Elle contribue à appauvrir les objectifs d'apprentissage.

1.4.1.2 Une culture commune pour tous les élèves au collège

...L'accès de tous les élèves à une culture commune exigeante passe par des pratiques pédagogiques diversifiées ; la construction d'un collège de la réussite pour tous est incompatible avec les orientations précoces (avant la fin de la troisième) et avec la diversification des structures qui porte en elle le risque de recréation de filières

ségrégatives.

...Tous les élèves doivent être scolarisés au collège, de la 6^e à la 3^e. Ils n'ont pas tous le même rapport aux savoirs scolaires. Les conduire tous à la réussite suppose une diversification des pratiques pédagogiques, des mesures de prévention précoce des difficultés, et d'aide sur l'ensemble de la scolarité.

1.4.1.3 Des mesures provisoires d'urgence

...Ces classes et dispositifs doivent impérativement respecter les horaires et programmes nationaux et recevoir une dotation spécifique permettant une amélioration des conditions d'étude dans la classe.

Pour répondre au problème urgent des élèves âgés en voie de décrochage scolaire, et empêcher leur sortie sans qualification, le SNES n'est pas opposé à un dispositif spécifique unifié, bien cadré nationalement, doté des moyens nécessaires à son efficacité, qui remplace toutes les classes dérogatoires existantes qui, en l'absence de toute politique éducative ambitieuse, se sont développées dans la plus totale anarchie ces dernières années et n'offrent aux élèves aucune garantie en matière d'horaires et de programmes nationaux.

1.4.1.4. L'enseignement adapté : les SEGPA

...

- Des avantages de carrière (du type NBI...) et des sujétions particulières à la fonction (décharge de service pour permettre aux personnels d'avoir du temps pour adapter les programmes et leurs pratiques pédagogiques, temps de concertation inclus dans le service pour participer aux heures de synthèse hebdomadaires...)

1.4.2.2.2 La série S

... Nous faisons le choix de plusieurs séries scientifiques avec une différenciation des programmes dans les trois disciplines (physique-chimie, SVT, maths) avec des contenus mis en cohérence avec la dominante et les poursuites d'études correspondantes. Cette différenciation pourrait intervenir en classe de terminale, le choix en fin de seconde paraissant prématuré.

...L'éducation à l'environnement, les problèmes éthiques, l'histoire des sciences doivent être abordés notamment à travers les enseignements scientifiques, en terme de programme et de pratiques. De même, l'outil informatique est utilisé dans de nombreuses matières et cela ne doit pas être une discipline supplémentaire. Les programmes des disciplines scientifiques devraient prendre en compte la démarche algorithmique dans les parties qui s'y prêtent.

1.4.5. Enseignement supérieur

... D'autre part pour que les lycéens réussissent mieux dans l'enseignement supérieur, il devient indispensable de mettre en cohérence les programmes de l'université et du secondaire. Il faut également des aides financières pour les étudiants issus de milieux modestes, notamment ceux qui vivent dans les collectivités d'outre-mer. ...

1.5.3. Les évaluations nationales et internationales

...Ces évaluations doivent prendre en compte les spécificités de l'enseignement de chaque

pays ainsi que les spécificités socioculturelles. Elles doivent se faire en lien avec les programmes et prendre réellement en compte les contenus et les connaissances, sans dériver vers une simple évaluation de compétences.

THEME 3

3.4.3.2. Étiquetages des établissements, dotation en heures d'enseignement, politique des ZEP

...De même que l'entrée en Éducation prioritaire ne doit pas être subordonnée à un contrat d'objectif, les contrats de réussite scolaire instauré depuis 1999 ne sauraient légitimer un retrait, même partiel, de l'État en cas de persistance des difficultés. Par ailleurs, le SNES s'opposera à toute tentative de transformer le classement de ZEP ou de REP en statut dérogatoire. Il juge notamment inacceptable l'amendement au rapport annexé adopté par le Parlement qui autorise à déroger aux règles communes portant sur le mode de nomination des personnels, l'organisation pédagogique et les programmes. Une telle disposition ne peut que conduire à creuser les inégalités....

3.5.1.1. L'autonomie des établissements doit respecter des principes essentiels :

- elle ne peut empiéter sur la définition nationale de certaines règles (horaires des élèves, programmes, conditions de rémunération, de gestion et d'emploi des personnels, missions telles que définies par les textes statutaires nationaux). Les projets définis et mis en place localement doivent rester de la libre initiative des personnels et sur la base du volontariat afin de ne pas servir d'outils d'évaluation et de normalisation ; ...

3.5.1.2. Aujourd'hui chacun de ces principes est menacé en particulier par les propositions de la loi d'orientation

... L'article 19 de la loi qui autorise la réalisation d'expérimentations, tous azimuts d'une déréglementation dans les établissements constitue une menace pour le caractère national de l'éducation : on risque d'aboutir dans maints établissements à un aménagement des programmes (en lien avec les "réalités" locales), et à une organisation totalement dérogatoire des enseignements. Ni la limitation à 5 ans maximum ni le bilan annuel de ces expérimentations par le HCE ne constituent des garde-fou suffisants...